

Belgique-Belgie

PP  
1050 Bruxelles

1/7/194

# Lettre aux habitants

**Nouvelles de l'ACQU n° 39 – mars 2004**

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

**Soutenez notre  
action !**

**Écoutez  
la radio  
des Ucclois:  
« Radio  
1180 »**

*le lundi  
de 18 à 20 h*

**FM 87.7**

v. Carsoel 34, 1180 Uccle  
tél & Fax : 02 374.10.81

## S o m m a i r e

- Éditorial 2
- Plateau Engeland :  
L'exceptionnel maillage vert ucclois menacé 3
- Plateau Engeland : Demande de PPAS 4
- Quels logements à Uccle ? 6
- Chancre urbains :  
À propos des immeubles vides et abandonnés 7
- Quel avenir pour le plateau Avijl ? 9
- Pour l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité  
à Uccle 9
- Plan communal de mobilité et participation citoyenne 11
- La mobilité à Uccle – Propositions de l'ACQU 11
- Documentation sur le plateau Engeland 12
- Nous avons lu pour vous : « Démocratie ou particratie ?  
120 propositions pour refonder le système belge » 12
- Les collectes sélectives d'emballages ménagers : un geste  
quotidien 13
- Courrier des lecteurs 14
- Les comités-membres, les « antennes de quartier » et le  
conseil d'administration de l'ACQU 15

## Éditorial

« En France, la pollution nuit gravement à la santé », tel était le titre de la première page du grand quotidien français « Le Monde » du 14 février 2004. Vingt et un experts de santé publique lancent un véritable cri d'alarme sur les graves conséquences sanitaires de la pollution. Un cri d'alarme identique est lancé en ce même mois de février par un groupe d'experts mandatés par le Pentagone pour tenter de persuader l'actuel président des Etats-Unis au sujet des menaces qui pèsent sur notre planète en raison du changement climatique.

Dégradation de l'eau et de l'air, contamination des aliments, dangers chimiques ou radioactifs, etc. : les experts français précités soulignent l'augmentation de 35 % du nombre des cancers en vingt ans et la multiplication des maladies allergiques, neurotoxiques et respiratoires. Il est probable qu'une telle étude menée en Belgique n'aurait pas des résultats fondamentalement différents. Nous demandons d'ailleurs qu'elle y soit réalisée tant la situation est préoccupante.

Le cancérologue Dominique BELPOMME, un des experts et auteur d'un remarquable livre « Ces maladies créées par l'homme » (Albin Michel), énumère les facteurs de cancérisation chimique : pollution automobile, dioxines, métaux lourds, colles, colorants, médicaments... et tient des propos tranchés sur le scandale des pesticides et sur les rayonnements ionisants. Il pense, comme Albert EINSTEIN, que nous ne survivrons pas à la disparition des abeilles, victimes des pesticides, et affirme : « Aujourd'hui, notre santé est menacée, en particulier celle de nos enfants, et demain, c'est la survie même de l'espèce qui pourrait l'être ».

Et l'auteur de conclure : « **Ce siècle sera écologique ou nous ne serons plus** ».

Trop d'hommes politiques, pour de multiples raisons liées notamment au difficile exercice de la gestion publique (idéalement celui de servir intelligemment et humblement l'intérêt général et le long terme) où se combinent bien des défauts de la personnalité humaine (dont la soif de pouvoir), ont des comportements déplacés eu égard aux inquiétudes, fondées, des citoyens face à l'avenir.

La situation éco-géographique de plus en plus complexe, dans laquelle baigne la société des hommes, exige de la part de nos gestionnaires politiques beaucoup d'humilité. Cette qualité est indispensable, car elle est génératrice de la confiance, si nécessaire, au difficile fonctionnement démocratique.

Le présent numéro de notre « Lettre aux habitants » – un toutes boîtes (plus de 42.000 exemplaires) – aborde des thèmes qui nous sont chers, dont ceux du logement et de la mobilité.

La situation du logement social est dramatique : 23.000 logements sociaux manquent à Bruxelles. Le problème est très ancien et, si Uccle se distingue par son petit nombre de logements sociaux, la cause est historique et fondamentalement politique. Le scandale est là et pas dans le fait que certains habitants s'opposeraient à du logement social, par exemple sur le plateau Avijl. Il faut des logements, oui, mais pas n'importe comment et n'importe où. Quand on sait qu'il y a à Bruxelles entre 15.000 et 20.000 logements abandonnés (voir la récente enquête du Rassemblement bruxellois pour le droit à l'habitat) et que c'est au nom de la nécessité de logements

que certains hommes politiques bruxellois ont imaginé un projet immobilier purement spéculatif (logements de standing), à l'écart de toute infrastructure des transports publics à proximité du plateau Engeland, en lieu et place d'espaces verts reconnus de haute valeur biologique, jouxtant en plus une zone « Natura 2000 (\*) », on ne peut être que scandalisé.

À cet égard, il est étonnant que la directive européenne concernant « Natura 2000 » n'ait pas la même transposition en néerlandais et en français dans le droit belge, et que la transposition en français exclut toute étude d'incidences lorsque le projet est voisin d'une zone « Natura 2000 », contrairement à la directive et sa traduction en néerlandais. D'ailleurs, une plainte, introduite sur le sujet par les deux Comités Engeland à la Commission européenne, vient d'être jugée recevable !

L'ACQU a par ailleurs décidé d'éditer prochainement un dossier spécial sur la problématique



(\*) Il s'agit du réseau de sites naturels protégés mis en place par une directive de la Commission européenne.

## Plateau Engeland : l'exceptionnel maillage vert ucclois menacé

du logement à Uccle. Nous ferons le point en référence, notamment, au droit européen (directives « Natura 2000 » et études d'incidences), mal ou pas encore transposé dans le droit régional bruxellois.

**Nous demandons à nos hommes politiques l'expression claire et la mise en œuvre d'une éthique de vie qui tienne compte, d'une part, de la gravité de la situation écologique, et, d'autre part, de la détresse humaine touchant une frange importante de la population.**

Nous devons tous, politiques et habitants, nous atteler à la très difficile tâche de construire un nouveau monde structuré sur d'autres valeurs que celles relevant du mercantilisme ou de logiques économiques et politiques aux apparences rationnelles et pourtant, à terme, suicidaires.

À ceux qui disent privilégier l'humain par rapport à l'écologie, nous répliquons qu'il faut privilégier à la fois l'humain et l'écologie, et intégrer leurs exigences spécifiques dans le même modèle de vie.

Un conseil : votez le 13 juin prochain pour une femme ou un homme courageux, à la personnalité engagée et responsable, qui défendra avec sincérité et honnêteté un projet de ville impliquant la mise en pratique de valeurs profondément humanistes, dans une perspective politique de changement des comportements (tant politiques que citoyens), qui privilégie le long terme et l'intérêt général de l'humanité tout entière selon les exigences d'une société durable.

*Bernard JOURET*  
Président de l'ACQU

Septembre 2003. La mise à l'enquête publique du projet de lotissement n° 476 défraie la torpeur d'un quartier uccllois jusqu'alors enclin à la quiétude. L'émoi et l'indignation s'emparent rapidement des riverains dès qu'ils découvrent la nature et l'ampleur du projet immobilier. Il ne s'agit pas moins de bâtir 401 logements sur le remarquable site écologique du plateau Engeland.

Le Comité Plateau Engeland-Puits est né du refus de ce projet démesuré motivé par une démarche lucrative peu soucieuse du long terme. Celle-ci ignore sciemment un espace vert apprécié par de nombreux bruxellois et faisant partie du maillage vert du sud de Bruxelles.

Mis en valeur par la carte d'évaluation biologique établie en 2001 par l'IBGE\*, le Plateau Engeland fait aussi partie des zones proposées par la Région bruxelloise à la CE\* dans le cadre du programme Natura 2000. Ni les promoteurs, ni les responsables politiques ne semblent jusqu'ici mesurer les implications et surtout l'ampleur des contraintes d'un tel engagement.

Contrairement à ce que d'autres pourraient prétendre l'action du Comité Plateau Engeland-Puits n'est pas suscitée par un réflexe *nymby* même s'il s'oppose aux prévisibles et néfastes conséquences de la réalisation du projet sur la vie quotidienne des riverains (nuisances et pollutions engendrées par l'apport des nouveaux véhi-

cules, engorgement accru). La menace même que le projet fait peser sur la zone verte de haute valeur biologique consacrée par le PRAS\* sur le Plateau Engeland (càd la zone classée, non concernée par les constructions) et les zones vertes environnantes (notamment le Kinsendael-Kriekenput) justifie à elle seule que des bénévoles de professions et de compétences diverses unissent hebdomadairement leurs volontés et leurs compétences pour analyser le projet et ses retombées. Libres ensuite d'élaborer des stratégies et des actions qui feront écho aux avancées de l'ACQU dont les comités membres sont tous concernés par la problématique du plateau Engeland. Ce noyau de base fait régulièrement appel aux avis de divers spécialistes que rejoignent les « petites mains », rouages indispensables à la réussite de notre action (pour nous contacter, cf notre site web, efficace interface de communication et d'information réalisé par de jeunes bénévoles).

Une première réunion de quartier relatée par Télé-Bruxelles fut le premier indice encourageant qui précéda l'exceptionnelle et mobilisatrice Commission de concertation ucclloise du 22 octobre 2003.

Nous ne reviendrons pas sur la ligne de défense du Comité, elle a déjà été publiée dans la *Lettre aux habitants* n°38 (déc. 2003) et est toujours visible sur le site du comité.

À l'heure où la deuxième concertation se profile (le 31 mars), et où le Comité participe

aux côtés de l'ACQU à l'élaboration d'un ambitieux PPAS\*, une analyse approfondie du nouveau rapport d'incidences lié au projet n° 476 bis est mise en œuvre. On ne peut qu'être surpris de la célérité avec laquelle un document aussi fondamental fut transmis à la Commune (le 8 décembre 2003 !). Dès lors, il n'est guère surprenant de constater que la majorité des objectifs et des plaintes verbalisés dans l'avis de la Commission de concertation du 22 octobre 2003 n'ont guère été pris en compte pour l'élaboration du « nouveau » projet n° 476 bis.

De qui se moque-t-on !?

Il revient à tous d'exhorter les responsables politiques à considérer très sérieusement l'avenir du plateau Engeland et, par extension, la cohérence du maillage écologique uclois. Il leur revient de contredire la transformation de l'esprit du PRD\*, respectueux du maillage vert, au profit d'un PRAS\* complaisamment dédié aux seuls promoteurs immobiliers et à leur client (la banque ING). L'avenir proche nous dira si nous avons assisté à un simulacre de processus démocratique en matière de décision citoyenne. Rappelons que la citoyenneté s'exerce également de manière cruciale hors des gradins des commissions de concertation... à l'ombre des isolements électoraux, mais aussi en soutenant notre action.

C'est possible de diverses manières :

- 1° En participant au processus d'enquête publique (envoi d'une lettre motivant votre refus du projet 476 bis et présence lors de la Commission de concertation du 31 mars)
- 2° En devenant membre sympathisant du Comité (adhésion de 5 euros minimum au n° de compte n° 035-4547749-42).
- 3° En consultant régulièrement notre site.

Si vous aussi, par bon sens, vous vous opposez à la destruction d'un patrimoine vert exceptionnel au profit d'une opération immobilière dont ne jouiront qu'une minorité de privilégiés, joignez le Comité Plateau Engeland-Puits !

■ Les membres du Comité Plateau Engeland-Puits

#### Lexique\*

IBGE : Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement  
 CE : Commission Européenne  
 PRAS : Plan Régional d'Affectation du Sol  
 PPAS : Plan Particulier d'Affectation du Sol  
 PRD : Plan Régional de développement  
 PCD : Plan Communal de Développement

## Plateau Engeland : demande d'un PPAS

L'ACQU et les deux comités de quartier du plateau Engeland demandent aux autorités communales ucloises d'élaborer un Plan Particulier d'Aménagement du Sol (PPAS) sur le plateau Engeland et ses environs immédiats dans une perspective de développement écologique. Le périmètre du PPAS proposé est globalement délimité par le chemin de fer (ligne 26) à l'ouest, par la rue Engeland et l'avenue de l'Hélianthe au sud, par l'avenue Dolez à l'est et l'avenue de la Chênaie au nord. Nous en décrivons ci-après quelques grandes lignes.

### Les besoins à satisfaire

Au-delà d'un besoin de conservation des espaces verts concernés, il s'agit d'initier de nouvelles priorités pour l'aménagement du territoire, qui soient soucieuses de la qualité de vie de la Région bruxelloise et d'Uccle en particulier.

Dans cet espace régional, limité artificiellement à 161 km<sup>2</sup>, menacé par la déshumanisation, par les pollutions de toutes sortes et par le regard politique à court terme, il y a impérativement lieu de promouvoir un besoin de prévention et d'efficacité écologiques. Une telle ambition implique dès aujourd'hui la prise en considération d'une série de données, de réflexions et d'actions à prendre dans les domaines géographique, urbanistique, écologique et socio-économique.



### Le Comité Plateau Engeland-Puits

Chemin du Puits, 77 – 1180 Bruxelles  
www.plateauengeland.be  
cq\_engeland\_puits@hotmail.com

Le plateau Engeland, en raison de ses qualités écologiques et paysagères, ainsi que de sa topographie, permet de concrétiser cette ambition. Il est un maillon fort, topographiquement dominant, du réseau écologique bruxellois. Il permet d'établir des liens avec d'autres espaces verts et bleus d'importance majeure :

- le Kinsendael, la plus belle réserve humide de Bruxelles,
- le Kauwberg, avec sa diversité biologique et paysagère remarquable,
- la vallée du Verrewinkel, avec, notamment, le précieux bois du Verrewinkel.

Il est évident que le choix des zones « Natura 2000 » de cette partie de Bruxelles n'est pas dû au hasard, car il est objectivement à l'image de grandes qualités environnementales, biologiques et paysagères. La carte du maillage écologique, établie par l'IBGE en mai 2001 et qui fait partie des documents officiels du PRD 2 (deuxième édition) comme document de « situation de fait », montre explicitement l'imbrication dans le contexte géographique du plateau Engeland de :

- sites qualifiés de haute et très haute valeur biologique,
- sites à valeur biologique moindre, mais avec des zones et/ou éléments de haute et très haute valeur biologique (dénommées aussi « zones de développement »),
- sites à valeur biologique moindre, mais dénommés « zones de liaison ».

Les habitants ont besoin d'espaces naturels relativement étendus et de qualité. Leur protection est indispensable et passe par la mise en œuvre d'un réseau continu qui les solidarise.

Il est évident que cet environnement de plateau et de pentes, dépendant des bassins hydrologiques du Geleytsbeek, joue un rôle essentiel dans l'alimentation de la nappe phréatique et représente un atout important de lutte contre les inondations dans lesdites vallées.

## Les objectifs à réaliser

Non seulement, il faut préserver le plateau Engeland et sa fonction capitale dans le maillage vert et bleu, mais il faut aussi associer les secteurs voisins à l'avenir de cette zone verte pour garantir une gestion solidaire et durable de tout le site. C'est l'objectif majeur du PPAS sollicité. En terme de biodiversité, la gestion durable et la conservation d'un des sites du réseau vert est toujours un plus pour l'ensemble du maillage écologique qu'il s'agit de protéger.

**1 Les onze hectares de zone verte** de fait du plateau Engeland doivent être conservés et gérés. Une politique de gestion écologique du plateau Engeland doit être planifiée par l'IBGE en tenant compte de la diversité des biotopes concernés – la zone « Natura 2000 » – ainsi que de ses précieuses qualités paysagères.

**2 Le cimetière du Verrewinkel** doit devenir un espace vert remarquable, d'autant plus que son exposition topographique est privilégiée (orientation sud). Aujourd'hui, le paysage du cimetière manque de charme ; il est morne, attristant et biologiquement pauvre.

La Commune dépose chaque

année une centaine de tonnes de dolomie qu'on retrouve en grande quantité, à cause des eaux de ruissellement, en contrebas dans la zone humide et dans le Kinsendael ! L'administration communale est aujourd'hui consciente du problème et prévoit un aménagement spécifique pour empêcher l'évacuation de la dolomie dans la nature. Une nouvelle politique semble donc amorcée.

**3 La vallée de l'Eikelenbosbeek** est, dans sa partie contigüe au cimetière, largement remblayée par l'apport de déchets de toutes sortes (potées et couronnes de fleurs, etc.) et par celui du sable, ainsi que de pierres extraites lors des creusements de tombes. La qualité biologique de cette vallée, qui avait été remarquée il y a trente ans par le Professeur DUVIGNEAUD, a disparu. Un plan de réhabilitation doit dès lors être proposé.

Précisons aussi que, depuis peu, l'administration communale interdit le remblaiement de ladite vallée et a installé des containers. Bravo !

Il s'agira d'enlever les centaines, voire les milliers de tonnes de déchets et de sable accumulées depuis plus de trente ans. La mobilisation des habitants pour cette réhabilitation est souhaitable car les enjeux pédagogiques et écologiques sont importants. On ne rétablira évidemment pas la végétation particulière d'origine, mais, à terme, cette vallée peut redevenir un maillon du paysage, vital et de grande beauté.

**4** La zone humide en contrebas du cimetière déstabilise le **talus de chemin de fer** au grand dam de la SNCB. Il faut résoudre ce problème sérieux,

pour des raisons de sécurité certes primordiales, mais aussi pour des raisons écologiques, étant donné que les eaux de ruissellement, normalement canalisées sous le talus de chemin de fer, atteignent le Kinsendaël ! Il y a lieu de bien étudier cette zone potentiellement très intéressante vu sa situation géographique d'exutoire en aval de l'Eikelenbosbeek (proche du remarquable ravin) et en amont du Kinsendaël.

**5 Des liens, géographiques et écologiques, doivent être promus** avec :

- le parc de la Sauvagère (qui a aussi une importante fonction ludique et éducative),
- les remarquables talus du chemin de fer, qui font partie du maillage écologique bruxellois,
- le Kauwberg,
- la zone agricole et inondable de l'avenue Dolez.

## Pourquoi un PPAS ?

Vu les nécessités et besoins en matière de qualité de vie, on ne peut plus raisonner et agir au cas par cas selon les circonstances, surtout dans un univers bruxellois limité, en proie à la déshumanisation, aux chantiers chaotiques, aux bruits de toutes sortes et aux querelles politiques.

L'absence d'une réelle politique volontariste de **limitation des véhicules à moteur** est, de plus, inquiétante. La Commission Régionale de Développement (CRD) avait pourtant, dans le contexte du PRD 2, averti les autorités

régionales de la nécessité de réduire le trafic de 20 % (par rapport à 1999) d'ici l'horizon 2010. Or, il continue d'augmenter ! Il y a un nombre croissant de quartiers bruxellois vivant une situation écologique catastrophique.

Le PRD 2, qui se voulait un vrai projet de ville avec sa domination hiérarchique sur les autres plans, a été amputé au profit du PRAS, au point même qu'on voit triompher la volonté de construire, en pleine nature et à l'écart de toute infrastructure de transports en commun, **un lotissement de 300 logements** en bordure de la zone « Natura 2000 ».

Le PPAS proposé s'inscrit dans une logique de survie écologique. La Région bruxelloise et Uccle, en particulier, ont besoin de zones-tampons importantes, totalement solidarisées, pour nourrir un vrai projet de ville qui reste à promouvoir.

Au moins 30 % de la population concernée doit signer la demande de PPAS pour que la démarche soit recevable. Cette phase est quasi terminée ! Suivra la demande officielle aux autorités politiques uccloises, basée sur un dossier complet correspondant aux exigences réglementaires. L'exercice demandé aux autorités uccloises doit traduire cette nouvelle ambition au service d'un avenir durable.

Bernard JOURET  
Président

## Quels logements à Uccle ?

Où loger les jeunes à Uccle à un prix abordable ? Cette question revient souvent dans les discussions, et les jeunes ménages qui cherchent un ancrage ucclois sont souvent amenés à aller voir ailleurs.

La véritable explosion des prix dans l'immobilier ne devrait que conforter cette situation. Pour faire face à cela, les communes disposent de la possibilité de développer les logements acquis et régis par les pouvoirs publics (notamment, les sociétés de logement), et y maîtriser la spéculation. Parmi ces logements dits « encadrés », se retrouvent naturellement les logements sociaux, mais également les logements moyens. À Uccle, le déficit de logements « encadrés » avoisine les 2.000. La moyenne de la région est de 10 % du total des logements. Avec à peine plus de 4 %, Uccle se place en avant-dernière position par rapport aux autres communes de la Région bruxelloise.

Le bail emphytéotique sur base de biens ou de terrains appartenant à la commune pourrait être un levier pour améliorer la situation ; mais il semble évident qu'un partenariat avec le privé soit nécessaire. La Région travaille déjà sur un projet relatif aux logements sociaux. Pour les logements moyens, ne pourrait-on pas les inclure dans les charges d'urbanisme à concurrence de minimum 10% des logements prévus dans les futurs lotissements privés ; et ce, avec bail emphytéotique sur le terrain ? Ces types de logement devraient répondre à l'attente de jeunes ménages, souvent originaires d'Uccle et qui hésitent à devenir navetteurs.

## Chancres urbains : À propos des immeubles vides et abandonnés

Mais ces projets urbanistiques se font le plus souvent au détriment des espaces verts, lesquels participent au plaisir et au bien-être des Ucclois. La mise en place d'une réelle politique de rénovation et de réhabilitation des chancres urbains et bâtiments abandonnés ou inoccupés serait bien mieux perçue par la population. Optimiser ce qui existe devrait être la priorité pour les années à venir et minimiserait ainsi l'impact sur les espaces verts. Si, malgré tout, certains de ces terrains devaient être bâtis et qu'ils appartiennent à la commune, ils devraient faire place exclusivement à des logements sociaux et moyens gérés et contrôlés par les pouvoirs publics, à l'abri de toute spéculation.

Si l'immobilier voit ses prix augmentés, nous ne devrions pas oublier que les revenus médians par habitant, revenus les plus représentatifs, ne se situent à Uccle qu'en 7e position pour la Région de Bruxelles Capitale (revenu 2002 / INS).

De plus, on remarque qu'Uccle arrive en deuxième position des communes belges ayant perdu le plus d'habitants pour les 6 premiers mois 2003 ; soit 366 habitants en moins ! (INS).

Ne serait-il pas temps de prendre des mesures efficaces comme suggéré plus haut ? Sans une politique adéquate, nous risquons de voir notre commune se vider de ce qui la fait vivre, tout particulièrement les jeunes.

Alain MEGOEUL  
Administrateur

À Uccle – comme hélas dans les autres communes bruxelloises – il y a un certain nombre d'immeubles, logements le plus souvent, mais également magasins et bureaux industriels, qui sont vides et semblent laissés à l'abandon, et aux immeubles il faut ajouter des terrains à bâtir qui jouxtent la voie publique. Certains sont devenus de véritables chancres. Nous en avons fait un relevé avec photographies à l'appui.

Il est évidemment difficile de déterminer si un immeuble est laissé à l'abandon, et à partir de quand, car il peut s'agir d'une situation passagère (décès, indivision, à vendre ou à louer mais non affiché comme tel, etc.) ; tant que l'immeuble est entretenu, cela ne dérange guère.

Il y a toutefois un trop grand nombre de cas qui relèvent d'une volonté de laisser « pourrir » l'immeuble, par esprit spéculatif ; il peut s'agir d'un promoteur qui envisage une opération immobilière et veut se débarrasser d'un immeuble qui le gêne, ou encore d'un particulier qui attend que le prix du terrain monte avant de le vendre. Il peut encore parfois s'agir d'un je m'en fichisme inacceptable. Une situation relativement fréquente dans les zones commerciales est l'inoccupation des étages situés au-dessus des magasins. Ces étages peuvent éventuellement servir à entreposer le stock. C'est difficile à vérifier. Dans tous ces cas, la situation est durable.

Dans une société où le droit de propriété est encore érigé en principe bien établi, le pouvoir politique est relativement démuni face à une telle situa-

tion. À côté de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de la réquisition d'un logement inutilisé, de l'Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2003 concernant les sites d'activité inexploités, il existe dans plusieurs communes une réglementation à caractère fiscal. C'est ainsi que la Commune d'Uccle dispose depuis une douzaine d'années d'un règlement qui permet de taxer les propriétaires d'immeubles à l'abandon. L'objectif n'est nullement financier, mais il est plutôt d'inciter les propriétaires à rendre vie à leurs immeubles. Pour s'en convaincre, il suffit de voir les étapes qui précèdent une imposition et le nombre d'exceptions dont peuvent profiter les propriétaires. C'est un peu comme si on leur disait : « *Si vous ne bénéficiez pas d'une exemption, de grâce mettez en route la rénovation, faute de quoi vous risquez d'être taxés* ».

Dans le règlement actuellement applicable à Uccle, il s'agit d'une taxe annuelle sur les immeubles inachevés, partiellement ou totalement inoccupés, inexploités ou laissés à l'abandon. Est considéré comme inachevé tout immeuble mis en chantier et non achevé dans les deux ans à dater du début des travaux, ou avant la péremption du permis d'urbanisme.

Est considéré comme inoccupé tout immeuble ou partie d'immeuble qui n'est pas utilisé(e) conformément à sa destination normale depuis un an, même s'il a été déclaré inhabitable ou insalubre. La **taxe** est, la première année, de 125 euros par mètre courant de façade et par niveau de



Chance urbain au 564 avenue Dolez

construction, et elle est portée à 250 euros les années suivantes. L'état de l'immeuble fait l'objet d'un constat établi par un agent communal et notifié au propriétaire. Ce dernier peut introduire une réclamation auprès du Collège des Bourgmestre et Échevins, et ultérieurement encore auprès du Tribunal. L'impôt est dû à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suit. La taxe n'est pas due :

- si l'immeuble appartient à une personne morale de droit public (!) ;
- si l'abandon résulte d'un cas de force majeure ;
- si des travaux de rénovation sont en cours.

Il se fait que de nombreux

immeubles inoccupés appartiennent aux pouvoirs publics et échappent donc à la réglementation. C'est fâcheux car l'exemple devrait être donné par ceux qui nous gouvernent...

Il est par ailleurs regrettable que le règlement communal d'Uccle ne vise pas – comme le font les règlements d'Ixelles du 11 décembre 2003 et de Bruxelles Ville du 17 octobre 2001 – les **terrains** laissés à l'abandon.

Ce règlement d'Uccle est régulièrement appliqué mais probablement pas assez. Toutefois, repérer les immeubles à l'abandon, instruire les dossiers, vérifier les arguments des propriétaires, obtenir les paiements, etc. nécessite du personnel communal. Et quand on sait que certains propriétaires refusent de payer, obligeant ainsi la commune à poursuivre en justice ce qu'elle estime lui revenir, on peut se demander si la recette justifie la dépense... D'un point de vue budgétaire, c'est peut-être vrai, mais l'autorité communale ne peut être guidée par ce seul critère. Elle doit être guidée également par le souci du bien commun qui veut que la ville soit propre, que les immeubles soient entretenus et même occupés. Une maison inoccupée devient vite sale, taguée, voire squattée et il n'est pas rare que les alentours de ce chancre deviennent une poubelle géante. Ceux qui laissent leur immeuble à l'abandon songent-ils à leurs voisins ? Le droit de propriété de l'un est

limité par le droit des voisins de vivre dans un environnement propre. Et ce n'est que l'autorité communale qui peut y veiller. La vue d'immeubles abandonnés est de nature à décourager l'esprit d'initiative des riverains et à engendrer un processus de désintéressement généralisé en matière d'habitat.

On peut ajouter qu'il y a là aussi un **devoir social**. Le règlement d'Uccle souligne que ces immeubles sont exclus de l'offre du logement au préjudice de la communauté. En effet, la crise du logement sévit à Uccle et, même si les prix de l'immobilier y sont très élevés, l'occupation des immeubles existants et la construction de quelques parcelles de terrain entre mitoyens encore vierges permettraient de faire quelques heureux de plus... et, par le fait même, d'augmenter le nombre de contribuables !

Quant à la Commune elle-même, n'a-t-elle pas dans son parc immobilier des terrains et des immeubles dont elle pourrait faire des **logements sociaux** ? Il paraît qu'il en manque environ 20.000 pour la Région bruxelloise, et Uccle est à la traîne en ce domaine.

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'encourager les autorités communales à appliquer avec rigueur leur règlement dans la perspective d'améliorer notre paysage urbain.

■ *Denys RYELANDT,*  
Vice-président de l'ACQU



196, chée de Drogenbos : chance urbain et vaste dépôt d'immondices

## Quel avenir pour le plateau Avijl ?

En avril 2003, les autorités communales d'Uccle ont décidé de construire 200 logements sociaux sur une partie du plateau Avijl, site champêtre de près de 9 hectares situé en haut de la Montagne de Saint-Job ; une moitié des logements serait à caractère social et l'autre constituée de logements dits « moyens ».

Un plan d'aménagement particulier de cette zone – le PPAS 28ter – est en voie de réalisation et est conforme au plan régional d'affectation du sol – le PRAS – qui lui est supérieur. Il est utile de préciser que ce site est propriété communale.

Des habitants se sont groupés (notamment l'association « Protection et avenir d'Avijl » – site internet : [www.avijl.org](http://www.avijl.org)) pour la sauvegarde de ce plateau. Ils souhaitent que tout soit fait pour la préservation de cet espace vert et pour éviter les nuisances que provoqueraient inévitablement les constructions.

Ils reconnaissent la nécessité de créer du logement social, mais veulent que l'ordre des priorités soit inversé. Plus concrètement, ils demandent que la Commune examine préalablement si du logement social ne peut être créé dans des zones déjà urbanisées, ou par la rénovation de maisons

abandonnées ou insalubres, ou encore en faisant usage des possibilités qu'offre le Code bruxellois sur le Logement qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain. De la sorte, l'espace champêtre serait préservé, de même que le tissu social existant. Et ce n'est que si c'était vraiment impossible qu'il faudrait se résoudre à sacrifier une partie du plateau Avijl.

Une réunion d'information a été organisée par la Commune le 19 février dernier pour, d'une part, expliquer l'actuelle procédure et, d'autre part, entendre le point de vue des habitants.

J'y suis intervenu pour rappeler que l'ACQU soutenait déjà il y a plus de 20 ans le précédent projet portant sur 300 logements. J'ai ajouté que si la nécessité de logements sociaux est plus criante maintenant qu'autrefois, le souci de préserver la nature s'est également développé. Au cours des dernières années, l'ACQU a contribué à sauvegarder et à classer des espaces verts. Actuellement, il est également temps de songer aux personnes à revenus modestes. C'est pourquoi, si le projet de 200 logements sur le plateau d'Avijl concerne exclusivement des logements sociaux et moyens gérés par la Commune en dehors de toute spéculation immobilière, et dont une moitié au moins serait à caractère social, il semble difficile de s'y opposer. Il faut donc que la Commune soit très claire sur la destination à long terme de ce qu'elle envisage de créer.

Alain MEGOEUL  
Administrateur de l'ACQU

### PLATEAU AVIJL



Association  
Protection et  
Avenir d'Avijl

## Pour l'élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) à Uccle

Le Collège ucclois avait inscrit dans son programme 2001-2006 l'adoption d'un PCM. Pour atteindre cet objectif, une « **Convention-cadre de mobilité** » vient d'être conclue entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commune d'Uccle. Sous certaines conditions, celle-ci reçoit un soutien financier afin d'élaborer une politique globale de mobilité durable sous la forme d'un tel Plan. Elle a, pour ce faire, adopté un **cahier des charges**.

Un marché public sera passé par appel d'offres général. Le soumissionnaire qui sera retenu devra respecter divers objectifs, travailler en 3 phases et garantir, notamment, une véritable participation citoyenne.

### Les objectifs

Il s'agit de :

- Organiser un système de déplacements des personnes et des marchandises, qui soit multimodal et correctement signalé
- Favoriser un ralentissement du trafic local et maintenir le transit sur les grands axes
- Favoriser les déplacements à pied et à vélo, ainsi que les transports collectifs (dont la

vitesse commerciale, notamment, doit être améliorée)

- Encourager un usage rationnel de l'automobile
- Améliorer la sécurité routière de tous les usagers
- Proposer des mesures contre le stationnement sauvage
- Offrir une réponse en termes d'accessibilité aux lieux fortement fréquentés, pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite
- Concevoir un plan qui soit adapté aux besoins des habitants et des usagers.

Le PCM devra intégrer les objectifs ou obligations contenus dans les plans régionaux tels que IRIS (des déplacements), PRD (de développement régional) et dans le dossier de base du PCD (de développement communal).

## Les trois phases

### La phase 1

(de 5 mois maximum) prévoit un état des lieux, le diagnostic de la situation et les objectifs à atteindre.

### La phase 2

(de 3 mois maximum) prévoit l'élaboration de divers scénarios, dont un de mobilité durable. Il s'agit de :

- Construire un réseau efficace de circulation par modes
- Être mobile en utilisant plus rationnellement, c'est-à-dire moins, la voiture (a fortiori si on est seul) ;
- Élaborer un programme de

mesures visant à gérer le trafic, la demande de transport (en favorisant celle par transports publics, en vélo ou à pied) et le stationnement (y compris le contrôle et la perception) ;

- Réaliser un plan de signalisation directionnelle ;
- Informer, sensibiliser les différents acteurs aux enjeux de la mobilité, et promouvoir le Plan.

### La phase 3

(de 3 mois maximum) fixe le plan d'actions et définit les moyens à mettre en œuvre.

## Remarques

Ce déroulement devrait permettre de finaliser un PCM complet dans le courant de 2005.

Le document relatif à la phase 1 sera le seul à être soumis à enquête publique, et des réunions d'information seront organisées pour sa présentation. Par contre, ceux relatifs aux phases 2 et 3 ne seront présentés qu'au Collège communal et au **Comité d'accompagnement**. Celui-ci ne comprendra pas de représentants d'associations locales, mais l'auteur de projet devra rencontrer au cours de son étude les acteurs locaux : comités de quartier, associations de commerçants, grandes entreprises, écoles, hôpitaux, etc.

Les exigences en matière de consultation paraissent plus faibles à propos des documents issus des dernières phases de la mission. Or, ce sont justement ceux qui définiront de la manière la plus précise le futur plan d'action – notre futur.

L'ACQU soutient bien évidemment la démarche communale et souhaite être entendue tout au long du processus, en même temps que d'autres acteurs de la vie uccloise. Peut-elle aussi être reconnue comme un partenaire constructif, capable d'apporter ses compétences et ses connaissances du terrain ? Nous le pensons.

En effet, depuis 2002, l'ACQU s'est dotée d'un groupe de travail « Mobilité ». Celui-ci a d'abord élaboré des « Principes et moyens directeurs » en la matière et les a soumis à une assemblée générale. Puis, il a appliqué ces principes à l'ensemble du territoire communal, en en faisant une simulation détaillée dans certains quartiers. Ce nouveau document a été récemment adopté sous forme de projet par le Conseil d'administration.

Tous ces travaux feront l'objet d'une présentation et d'un débat lors de notre prochaine Assemblée Générale du mois de mars. Des modalités de diffusion plus élargies seront aussi définies pour recueillir les avis du plus grand nombre. Le document de base ensuite amendé pourra alors être adopté définitivement pour servir enfin de support à notre action durant les mois à venir.

Nous espérons de cette manière jouer un rôle actif auprès des instances communales et du chargé de projet pendant toutes les phases d'élaboration de ce Plan communal de mobilité qui influencera notre cadre de vie quotidien pour les années à venir.

Alain THIRION  
Jacques NIFFLE

## Plan communal de mobilité et participation citoyenne

Il faut espérer que le PCM d'Uccle restaure le partage de l'espace public en privilégiant les modes de déplacement autres que la voiture privée. À court terme déjà, c'est une nécessité si on veut éviter l'asphyxie, au propre comme au figuré.

Le pouvoir politique en est bien conscient. Le problème, c'est que les mesures à prendre sont impopulaires, ou plutôt font craindre à ceux qui les prendraient qu'ils se rendront impopulaires. Ils ont peut-être tort ; ils sous-estiment le ras-le-bol du public et ils seraient probablement étonnés d'apprendre ultérieurement qu'on leur sait gré d'avoir fait preuve de courage.

Le tout n'est pas seulement de bien concevoir ce plan et d'avoir des transports en commun très développés (et Uccle n'est pas gâtée dans ce domaine), encore faut-il bien préparer l'opinion publique. À cet égard, il est capital d'associer les habitants à cette réflexion. Un important groupe de travail devrait être constitué, comprenant des représentants des pouvoirs organisateurs scolaires, des dirigeants d'entreprises, de grandes surfaces, des commerçants, des cyclistes...

La Convention-Cadre de Mobilité prévoit bien, en son article 4, « la participation citoyenne », mais de manière tout à fait insuffisante puisqu'il est textuellement précisé : « les associations de quartier et les habitants devront être consultés au moins une fois... ». C'est ce qu'on peut appeler de la pseudo démocratie !

Il est clair que le pouvoir de décision n'appartient qu'à l'au-

torité publique, laquelle est d'ailleurs responsable. Mais ce n'est pas un motif pour écarter les habitants comme s'ils étaient des gêneurs, des incompetents ou des personnes incapables de penser au bien commun. C'est d'autant plus évident que l'A.R. du 9.10.1998 fixant les conditions d'instauration de zones 30 – zones qui vont se développer partout – prescrit d'associer les habitants préalablement à leur instauration.

La Commune de Watermael-Boitsfort l'a bien compris. Son Collège des Bourgmestre et Échevins organise des soirées d'information-participation auxquelles les habitants, par zones, sont invités à venir s'exprimer. De la sorte, ceux qui prennent les décisions sont mieux informés des spécificités des différents quartiers et des besoins des uns et des autres. Le travail déjà réalisé à Watermael-Boitsfort a fait l'objet d'un article instructif, publié dans le bimensuel d'Inter-Environnement Bruxelles « Bruxelles en Mouvement » du 13.02.2004, article qui, sous la plume de Brix DILIS, conclut ainsi : « *Lorsque des projets d'une telle envergure sont à l'étude, l'information aux habitants et aux acteurs locaux, ainsi que leur implication via des groupes de travail, reste une préoccupation majeure... Le service Urbanisme-Environnement-Mobilité joue ici pleinement son rôle de service public en étant, d'une part, à l'écoute de la population et, d'autre part, proactif en matière d'information* ».

Denys Ryelandt  
Vice-Président de l'ACQU

## La mobilité à Uccle – Propositions de l'ACQU

Un groupe de travail est occupé à établir un plan de mobilité à Uccle, avec à l'esprit le développement des déplacements à pied, à vélo et par les transports en commun, même si ceci diminue la part de la voiture.

S'il est aisé de se mettre d'accord sur les objectifs – qui sont d'ailleurs ceux des autorités régionales – la mise en œuvre d'un tel plan nécessite parfois des choix douloureux.

Imaginer d'autres formes de déplacements nous force à nous demander pourquoi et comment nous nous déplaçons. Par exemple, pourquoi nos enfants sont-ils si peu nombreux à se rendre à pied ou à vélo à l'école ? En fonction de quels critères opérons-nous nos choix de déplacements ? Des facteurs comme l'insécurité routière, l'absence de pistes cyclables, l'irrégularité des transports en commun (souvent à cause des voitures), des correspondances peu pratiques, etc. sont des exemples de ce qui pourrait être changé pour nous amener à modifier nos habitudes. C'est l'objectif du premier chapitre.

Le chapitre suivant, illustré par des cartes en couleurs, permet de se faire une idée de, par exemple, l'efficacité d'un réseau complet de pistes cyclables ou de transports en commun. Les propositions qui sont présentées ne se veulent qu'exemplatives. On ne revendique pas tel sens unique, telle piste cyclable ; il s'agit plutôt de comprendre les effets conjugués d'un ensemble de propositions.

Une approche plus concrète a été tentée dans le troisième chapitre ; c'est ainsi que la zone sud-ouest de la Commune a été passée au crible de nos observations. Les propositions y sont projetées, chaque rue est examinée. Ceci permet aux habitants de se faire une idée plus précise des nouveaux moyens qui s'offriront à eux.

Quand ce travail sera plus avancé, nous serons heureux de recevoir les suggestions et remarques (constructives, il va de soi !). Et quand le dossier sera au point, il sera présenté aux responsables communaux chargés de la mobilité, en vue de les encourager à adopter des mesures qui garantissent le partage équitable de l'espace public, le droit à la mobilité pour tous et le développement durable.

Groupe ACQU  
« Mobilité »

## Documentation sur le plateau Engeland

D'intéressants et attachants articles et photos sur le plateau Engeland (histoire, souvenirs, etc.) ont paru dans le trimestriel « KAUWBERG INFO » n° 51 Hiver 2003-2004. Il est possible de se procurer ce numéro en s'adressant à l'éditeur responsable : Annick BERNARD, rue Geleytsbeek 29 à 1180 Uccle  
Tél/Fax : 02/374 60 34  
GSM : 0472 719 790  
Kauwberg@advalvas.be

Pour gouverner, l'abonnement pour un an à ce trimestriel est de 8 euros, à virer au compte 068-2075494-12

## « Nous avons lu pour vous »

une rubrique présentée  
par Jacques NIFFLE

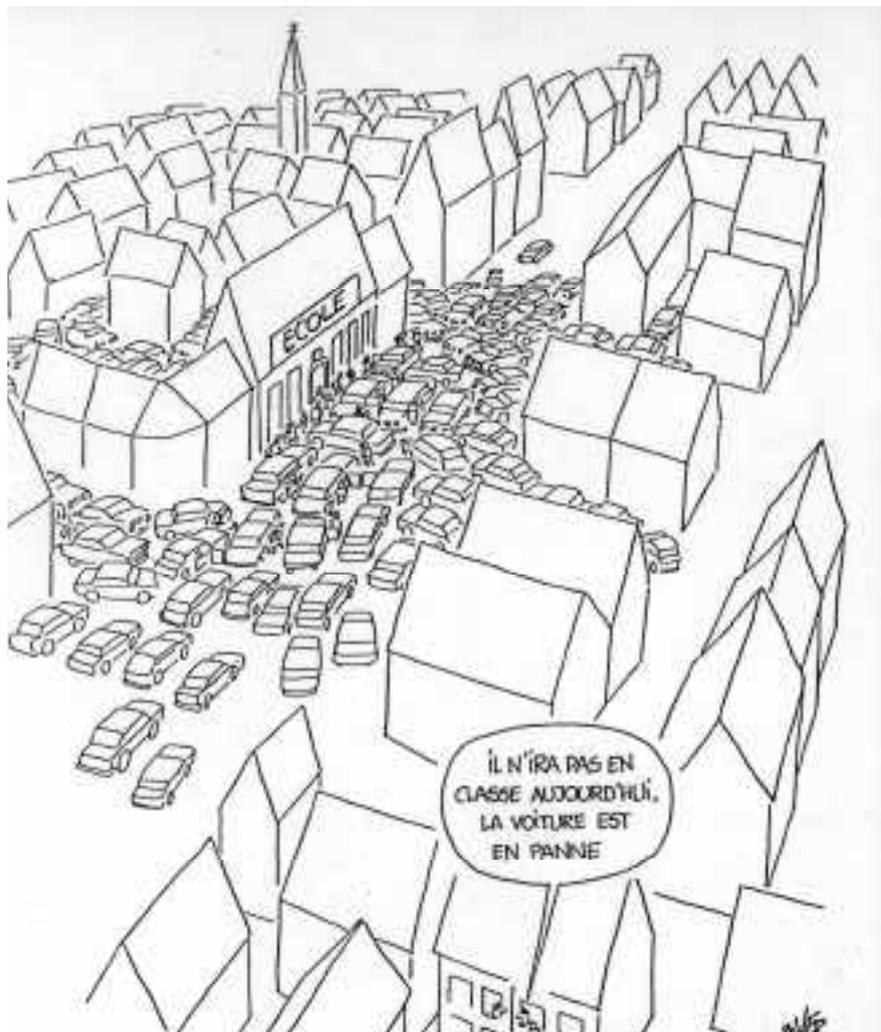
### Démocratie ou particratie ? 120 propositions pour refonder le système belge

d'Alain DESTEXHE, Alain ERALY et Eric GILLET - Aux Éditions LABOR, novembre 2003.  
(165 pp. ; 15 euros)

Ce livre, courageux et de grand intérêt, devrait attirer l'attention. Leurs trois auteurs l'ont écrit sur base de leurs observations et de leur vécu personnel, en tant que sénateur pour le premier, ex-chef de cabinet, professeur d'université et écrivain pour le second, et avocat spécialisé en droit public et administratif pour le troisième. Ils dénoncent les innombrables anomalies, aberrations et dysfonctionnements du « système belge », tout en émettant chaque fois des propositions pour refonder l'État et la politique en Belgique.

La Belgique est-elle une démocratie ? Non, disent les auteurs, seulement en périodes d'élections ! En dehors de celles-ci, c'est une particratie. En effet, les partis politiques sont, directement ou non, derrière la plupart des décisions de nos 59 ministres et secrétaires d'État, répartis dans nos 7 gouvernements et aidés chacun de cabinets pléthoriques (pas moins de 4000 personnes y travaillent, souvent affectées là grâce à des nominations politiques...).

Quant aux administrations qui en dépendent, elles n'échappent pas au même vice. Leurs membres les plus qualifiés et dévoués s'en trouvent découragés, frustrés, démotivés...Elles





deviennent alors une vaste bureaucratie, peu performante et soumise au clientélisme politique (puisqu'il faut bien, semble-t-il, passer souvent par là pour obtenir nominations et promotions...). On apprend à cette occasion que la Belgique comporte 9 fonctionnaires pour 100 habitants, la moyenne européenne étant de 6,5.

Le livre fourmille d'exemples concrets. Citons-en quelques-uns, en désordre :

- les cumuls abusifs de mandats, tous rétribués, souvent exercés en fait à temps très partiel (d'où, notamment, les travées souvent vides lors des séances parlementaires) ;
- l'énorme complexité institutionnelle et l'inflation des directives ministérielles (\*) ;
- la soumission obligée des parlementaires aux ordres de leur chef de groupe lors des

votes, non secrets, en assemblées ou commissions ;

- l'absence de lisibilité dans le monde des intercommunales ;
- les projets de loi trop souvent rédigés par de jeunes attachés de cabinet sans grande expérience ;
- les voyages ministériels, coûteux et pas toujours justifiés, mais servant de faire-valoir médiatique aux ministres ;
- l'inéquité dans l'établissement des listes électorales par les partis (les jeunes candidats, valables et pouvant apporter un sang neuf, n'ayant aucune chance d'y être placés en « ordre utile ») ;
- l'absence de sanctions contre les fonctionnaires à faible performance ;
- souvent, le manque d'adéquation entre la formation de base des parlementaires et des projets très techniques qu'ils doivent étudier, puis

voter ; sans qu'on leur donne l'occasion de se former pour cette tâche ;

- l'absence de mécanisme obligeant les assemblées à réserver les suites voulues aux rapports de la Cour des comptes et de l'Inspection des finances ;
- etc., etc.

Il reste à voir si les principaux responsables politiques de notre pays sont prêts à entamer les réformes nécessaires (et reconnues comme telles, mais dans l'anonymat, par de nombreux élus). Les premières réactions enregistrées ne prêtent guère à optimisme (« Alain DESTEXHE crache dans la soupe ! »...). Souhaitons aux trois auteurs du livre de trouver les hommes et femmes politiques assez courageux, clairvoyants et ayant « la foi pour soulever des montagnes » !

(\*) À ce propos, les enseignants ne viennent-ils pas de citer le nombre ahurissant de 160 circulaires reçues depuis la rentrée de septembre dernier ? (selon la RTBF, le 8 janvier 2004 à 12 h 30).

## Les collectes sélectives d'emballages ménagers : un geste qui devient quotidien

### Des faits et des chiffres

Chaque année, environ 3,6 milliards de kg de déchets ménagers sont produits en Belgique. Une famille produit donc près d'une tonne de déchets par an ! Cela ne peut pas durer : Cette montagne de déchets met en péril l'avenir même de notre environnement.

Il est donc essentiel de mettre en place des mesures concrètes pour endiguer ce phénomène : le recyclage en est une des plus actuelles. Mais cela n'est possible que grâce au soutien actif de chaque citoyen, en triant ses déchets ménagers à domicile pour permettre leur collecte sélective. Les emballages, qui

représentent environ 1/4 du total des déchets ménagers connaîtront alors aussi nouvelle vie.

Aujourd'hui, chaque Bruxellois bénéficie d'un service de collecte sélective hebdomadaire en porte-à-porte pour les sacs bleus et jaunes, et d'un réseau de près de 600 bulles à verre réparties sur l'ensemble de la ville. Le tri des déchets entre dans les mœurs. Ainsi en 2002, ce sont près de 75 000 tonnes d'emballages ménagers et de vieux papiers qui ont été recyclés, et donc détournés de l'élimination finale. Par sa participation, chaque habitant a offert sur l'année à ces collectes 16,5 Kg de Verre, 46 Kg de

Papier-Carton et 6,5 Kg d'emballages PMC (en Plastique, Métalliques, et Cartons à boisson) . Si ces chiffres sont notables, il faut souligner qu'une quantité quasi équivalente est toujours présente dans l'ordure ménagère et que le sac bleu contient encore une part importante de déchets indésirables, perturbant le cycle tri-recyclage... Depuis plusieurs années, les résultats des collectes s'améliorent, tant quantitativement que qualitativement. L'adhésion et la motivation du citoyen constituent un défi chaque jour, qui ne peut être relevé que par, notamment, une bonne information et une communication claire.

## Sac jaune, Sac bleu, bulle : ce qu'on y met, ce qu'on n'y met pas

### Dans les sacs jaunes (ou paquets ficelés) :

Les sacs en papier, cartons, magazines et journaux, dépliants publicitaires, livres, annuaires téléphoniques, papier ordinateur, papier machine à écrire,...

*Y sont proscrits :*

les papiers souillés ou gras, ceux en aluminium et cellophane, les films en plastique et le papier-peint.

### Dans les sacs bleus :

■ **les bouteilles et flacons en plastique** : d'eau, lait, limonade, jus de fruit, légumes, huile et vinaigre, de produits de lessive, adoucissants et agents de blanchiment, de produits de bain-douche, de produits de vaisselle et d'entretien liquides ou en poudre, etc.

*Sont interdits :*

tous les autres plastiques, comme pots et ravers (yaourt, beurre, margarine...), sacs, films, bidons d'huile de moteur, frigolite, ainsi que les feuilles d'aluminium.

■ **Les bouteilles et bouchons en verre** : ils ne sont que tolé-

rés dans les sacs bleus et iront de préférence dans les bulles à verre.

*Sont interdits :*

Tous les autres objets en verre.

■ **les emballages métalliques** : les canettes de boissons, les boîtes de conserve, les ravers, barquettes et plats en aluminium, les boîtes et bidons, les aérosols cosmétiques et alimentaires, ainsi que les bouchons à visser, couvercles et capsules de bocaux et bouteilles.

*Sont interdits :*

les feuilles en aluminium.

■ **les cartons à boissons** (de type « Tétrapak ») : de jus de fruits et lait.

Après le ramassage, les sacs bleus et jaunes sont conduits vers le centre de tri régional de la région pour effectuer la séparation manuelle ou automatique des matériaux qui seront ensuite valorisés ou recyclés par des entreprises spécialisées.

ASBL "FOST PLUS" (organisme agréé pour les déchets d'emballages ménagers)

## Commentaire de l'ACQU :

Notre association ne peut qu'encourager les Ucclois à participer à ces collectes. Mais ce n'est en quelque sorte qu'un moyen de lutter contre cette "montagne de déchets" ... quand le mal est fait ! Car **l'attitude prioritaire** – et civique – à adopter par tous est **la prévention** :

D'abord, **les entreprises** devraient limiter au maximum les quantités d'emballages de toutes sortes qu'elles produisent à gogo et éviter de mettre sur le marché des gadgets et autres produits de faible qualité, à usage unique ou carrément inutiles.

Ensuite, nous, **les "consommateurs"**, sommes tenus, d'une part, à réduire les déchets que nous produisons et, d'autre part, à acheter les produits les moins susceptibles d'en gonfler le volume : éviter les objets suremballés, acheter des boissons dans des flacons consignés, des produits d'entretien en recharges, des piles rechargeables, donner aux associations spécialisées tous vêtements ou objets dont nous ne nous servons plus et qui sont propres et encore utilisables; en un mot, éviter tous gaspillages !

## Courrier des lecteurs (extraits)

De Monique CRESPIN  
rue Dodonée

À la suite de la « Lettre aux habitants » du 30.9.03, je vous adresse mes remarques au sujet de l'avenue Churchill :

1 Les arbres : Il ne faut pas attendre pour abattre les vieux arbres présentant un danger ; les remplacer.

2 Les luminaires : Qu'ils soient du même standing que les jolis nouveaux abribus.

3 Les 4 bandes de circulation au milieu du rond-point : Il faut les supprimer ; cela garantit la sécurité routière.

4 Le terminus des trams au rond-point : Je n'y vois que des inconvénients. Je prends le tram à l'arrêt Gossart et, pour me rendre 3 arrêts plus loin, place Vanderkindere, je dois changer pour un seul arrêt (...).

Je vous remercie vivement de vous occuper du bien-être des riverains de l'avenue Churchill et de ceux qui la parcourent fréquemment.

D'Eliane BOSSUROY  
avenue Churchill

Tout à fait d'accord pour l'abatage de certains marronniers malades ou trop vieux, mais à condition de nous planter des arbres d'une hauteur décente.

À chaque printemps, nous avons un spectacle merveilleux

de bouquets de fleurs, sans compter l'insonorisation que procure cette haute futaie (...)

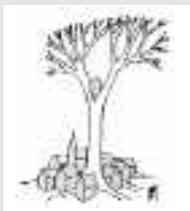
Dans un de ces marronniers, un couple de mésanges bleues a fait son nid !

Pour défendre ce quartier, ne faudrait-il pas prendre d'autres dispositions ? Bruit, pollution et vitesse deviennent une nuisance permanente à Churchill, jour et nuit... Ne pourrait-on instaurer des casse-vitesse, des radars ? Pourquoi tant de lourds transports dans un quartier résidentiel ? Sans compter l'odeur des échappements par l'arrêt et le démarrage des véhicules.

Bientôt le survol des avions au dessus de notre capitale (...). Tout cela ne nous donne plus une qualité de vie saine.

Le citoyen belge n'a (...) que l'obligation de voter, il n'est pas écouté et il est révolté ! Félicitations pour la lutte que vous menez pour sauver notre quartier et les zones vertes de notre commune. (...).

## SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ABONNER À NOTRE TRIMESTRIEL



il vous suffit de nous verser  
au minimum 8 euros  
à notre n° de compte  
310-0734318-17  
de l'ACQU,  
avenue du Maréchal 20 A  
à 1180 Bruxelles.

## Liste des Comités membres effectifs de l'ACQU \*

### Bosveldweg

Marc DELAEY, Bosveldweg 43  
tél. : 02.374.13.54

### Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30  
- tél. : 02.343.05.41

### De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1  
tél. : 02.374.39.41

### Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62  
tél. (P)\*\* : 02.375.57.48  
tél. (B)\*\* : 02.538.72.71 (central)

### Fond'Roy

Cécile CHARLES, av. Wellington 13  
tél. : 02.374.77.97

### Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28  
tél. : 02.345.62.92

### Longchamp - Messidor

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill  
232/11 - tél. privé

### Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42  
tél. : 02.376.26.64

### Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20  
tél. : 02.376.61.71  
maryselegrand@swing.be

### Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1  
tél. : 02.343.39.88

### Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal  
20A - tél. (P) : 02.374.97.03

### SOS Kauwberg

Mr. DESMET, chemin 't Cortenbos 18 -  
tél. : 02.375.27.69

### Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras, 21 -  
tél. : 02.375.55.78

### Vallée du Linkebeek

Émile TOUSSAINT, Moensberg 17  
tél. : 02.374.83.01

\* : Dénomination, REPRÉSENTANT, adresse, tél.

\*\* : (P) : Privé ; (B) : Bureau.

## Liste des « Antennes de quartier » de l'ACQU \*\*\*

### B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35  
tél. : 02.375.40.94

### Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A  
tél. : 02.374.13.56

### Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C  
tél. : 02.375.28.48

### Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert  
Chasseur 1 - tél. : 02.374.76.88

### Pêcherie - St.-Job

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie  
152 - tél. : 02.374.56.55

### Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5  
tél. : 02.344.41.51

### Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9  
tél. : 02.376.77.43

### Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50  
tél. : 02.374.40.76

### Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63  
tél. : 02.344.22.50

### Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273  
tél. (P) : 02.332.22.23  
tél. (B) : 02.211.79.30

### Échevinage

Paul-David PERRAUDIN, av. de l'Échevinage 21 - tél. : 02.374.43.42

### Engeland

Alain DIDIER, rue Engeland 455 -  
tél. : 02.374.73.10

**Plusieurs nouveaux  
comités ont demandé  
à devenir membres  
effectifs de l'ACQU.  
La procédure pour  
leur acceptation est  
en cours**

\*\*\* : Localisation, NOM, adresse, tél.

## Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl

### Le conseil d'administration

#### Président:

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180 – tél.: 02.375.28.48

#### Vice-Président:

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180 – tél. (P): 02 374.97.03 – tél. (B)\*: 02.533.97.67 – fax (B): 02.537.27.41 – (P): catherine.ryelandt@belgacom.net

#### Trésorier:

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050 – tél. & fax: 02.649.49.59 – luc.sturbelle@swing.be

#### Membres :

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180 – tél. & fax: 02.374.22.37 paul.antoin@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180 – tél. & fax: 02.374.23.00 nicole.ddussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190 – tél.: 02.332.11.51 – sylvie.greindl@village.uunet.be

Jacques HIRSCHBÜHLER – chemin de la Truite 31, 1180 – tél.: 02.332.23.99 – jacqueshirschbuhler@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180 – tél.: 02.343.21.97 – (B): b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180 – tél. (P)\*: 02.376.32.34 – gerry\_m@yahoo.com

Alain MEGOEUL – Vieille rue du Moulin 151, 1180 – tél.: 02.374.79.25 – fax: 02.644.35.00 info@amis.be

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180 – tél: 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

André ROBE – av. Maréchal Joffre 114, 1190 – tél.: 02.345.65.71 – robe.cmee@swing.be

## La « Lettre aux habitants »

#### Éditeur responsable :

Bernard JOURET  
av. de la Chênaie 79C, 1180

#### Comité de rédaction :

Jacques NIFFLE, Denys RYELANDT  
et Luc STURBELLE

#### Notre N° de compte :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU :

[www.ibelgique.com/ucclecomites](http://www.ibelgique.com/ucclecomites)

#### Tirage :

42.200 exemplaires

Imprimés sur papier recyclé.

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.



**Avis:** Si vous désirez nous contacter pour la première fois en nous envoyant un courrier électronique **avec attaché**, nous n'ouvrirons pas ce dernier pour raisons de sécurité « antivirales ». Dans ce cas, ayez l'obligeance de nous prévenir au préalable par téléphone.

\* : (P) : Privé ; (B) : Bureau.